



Prevenir plutôt que guerir.

Par youpyoup64

Bonsoir à tous.

Suite à des manipulations qui aboutissent à des menaces , sans forcément aboutir à un ITT mais pour continuer un harcèlement en but d'obtenir ma mise en cause , je voudrai savoir si il est possible de saisir un tribunal sur Paris parce que je n'ai absolument pas confiance en les autorités de mon département. Pour l'instant je n'ai aucune procédure sur le département.

J'ai déjà eu une réponse du Curia luxembourgeois mais il me faut un avocat.

Merci pour votre site gratuit , car étant au rsa je ne roule pas sur l'or mais alors pas du tout , merci aux bénévoles.

YoupYoup.